Image not found or type unknown

Xxxxxx.COM annulation de voyage 24havant après encaissement

Par **Goba Marlene**, le **30/09/2018** à **13:06**

Bonjour,

J'ai fait une réservation par le biais d'une vendeuse xxxxxx.COM (qui m'a contacté suite à un échec de résa sur le site) d'un VOL + HOTEL Paris - Faro le 29 Septembre pour un départ le 1er Octobre pour 1269 €.
Le paiement est débité immédiatement, en me stipulant que je vais réceptionné la confirmation du voyage avant 20h le samedi 29/09.
A 20h30 pas de nouvelles. Je contacte le service clients qui m'indique que mon dossier n'a pas encore était traité, il faut compter 48H.
Le voyage est prévu moins de 48h après la réservation car départ le lundi 1er Octobre à 9h55 !
Dimanche 30/09, 9h30, (24h avant le voyage) on m'informe que pour confirmer mon voyage je dois ajouter la somme de 690 € car l'hôtel a effectuer des modifications de prix ! Le conseiller xxxxxx m'indique qu'une de ses collègues va me contacter 1h30 plus tard afin de me proposer un autre hotel dans mon budget.
Nous sommes dimanche, banque fermée, compte bancaire débité du montant du voyage initial, suite à ce dernier appel je patiente tout en regardant les offres sur leur site quand je m'aperçois de la réception d'un mail stipulant l'annulation de mon voyage et le remboursement entre 7 ET 20 JOURS de celui-ci.
De ce fait je ne peux pas ni prévoir un autre séjour et je perds des jours de congés payés pris pour rien puisque mon argent est en transit.

On m'a vendu un voyage sur une base de publicité mensongère visiblement.

J'ai essayé de contacter xxxxxx à de nombreuses reprises... soit on me raccroche au nez soit on me dirige vers un serveur vocal qui coupe la communication spontanément.

Quel recours puis-je suivre svp ?

Bonjour,
Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.
L'une d'elles étant :
[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés